



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JUILLET 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	21
Pouvoirs	:	5
Absent excusé	:	1
Absents	:	6

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le neuf juillet deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,
M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs FROUSTEY, Daniel BIREMONT, Adjoint
M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULODOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Mme Nathalie MOMEN à Mme Anaïs FROUSTEY
M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO
M. Christian PIT à M. Claude LABORDE
M. Nicolas MATHIO à M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Pascale MOURIERE, Michel GOURDON, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Rose-Marie ABRAHAM

Point 01 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.070.

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE - CREATION DE 4 POSTES AU 01.09.2025 SUITE A REORGANISATION DES SERVICES

Mairie de Morcenx-la-Nouvelle

Point 01 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.070.

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE
AU 01.09.2025 SUITE A REORGANISATION DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 17/07/2025

ID : 040-200084713-20250715-2025_070-DE



Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 22 novembre 2024 portant renouvellement des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels à compter du 1^{er} janvier 2025,

Considérant les réorganisations de services opérées dans les services administratifs, animations et techniques,

Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY propose au Conseil, dans un souci de rationalisation et de bonne gestion des services, de créer quatre postes permanents pour les agents concernés et de modifier le tableau des effectifs de la Commune, en créant :

▪ à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

- DECIDE de créer, les postes suivants :

▪ à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet

- DIT que la rémunération et la durée de carrière de ces agents sera celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,

- DIT que les dépenses s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- La présente délibération prendra effet à la date du Conseil Municipal et après transmission au contrôle de légalité de la présente.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-I à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 15/07/2025.

La Secrétaire de séance,
Rose-Marie ABRAHAM.

Copies - Préfecture
Chrono - Dossier CM
Compta - Dossier VB

Le Maire,
Paul CARRERE.

